

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/A018

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/A018

SERVICE Direction Générale

OBJET AUTORISATION A SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LMH ET MADAME
MARION MARECAUX

La Présidente informe les membres du Bureau des dispositions de l'article R. 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, introduit par le décret 2008-566 du 18 juin 2008 et aux termes duquel :

« Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'office, et notamment : [...] 9° Autorise les transactions [...] »,

La Présidente rappelle que, par délibération 21/A090 du 15 septembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer au Bureau les autorisations à signer les transactions.

Il est également rappelé que, par délibération 21/A152 en date du 13 décembre 2021, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Maxime BITTER en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} mars 2022.

La Présidente informe les Membres du Bureau de la nécessité d'autoriser, en application de l'article R. 421-16 9 du Code de la Construction et de l'Habitation, Monsieur Maxime BITTER, Directeur Général, à signer un protocole transactionnel au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil, dont le projet est joint à la présente. Par acte notarié en date du 3 avril 2025, Madame MARECAUX et LMH se sont engagés l'un envers l'autre à conclure une vente sous conditions suspensives.

La promesse synallagmatique de vente ainsi conclue visait l'acquisition d'une maison d'habitation, avec les fonds et terrain en dépendant, sise 20 rue Nelson Mandela à Templemars (59175), parcelle cadastrée ZH n°98, moyennant le prix principal de deux-cent-cinquante-cinq-mille euros (255 000 €).

Par courrier en date du 15 juillet 2025, Madame MARECAUX signalait à LMH son intention de ne pas procéder à la réitération de la vente.

Cette décision était motivée par des inquiétudes quant à la possible présence de vices dans le logement susvisé, sans qu'aucun rapport ou diagnostic n'ait, à ce stade, confirmé ou infirmé ces éléments

Par courrier en date du 5 août 2025, LMH prenait acte du souhait de Madame MARECAUX.

De multiples discussions ont eu lieu entre les parties afin que soient évoqués les motifs de la rétractation engagée par Madame MARECAUX.

A la suite de ces échanges, les parties ont exprimé leur souhait de ne pas procéder à la vente initialement prévue en procédant à la mise en œuvre de l'une des conditions résolutoires du compromis susvisé, sans toutefois en appliquer les pénalités pécuniaires initialement prévues.

Les parties se sont rapprochées pour formaliser leur accord sur ce principe.

Le protocole a pour objet de clôturer définitivement le dossier par un engagement réciproque des parties à ne pas chercher à poursuivre la réalisation de la vente ou à obtenir de l'autre une indemnisation pécuniaire.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNES

Madame Marion Catherine MARECAUX, née le 2 août 1980 à Roubaix (59100), de nationalité française.

Demeurant 3 allée du bailli à BAISIEUX (59780).

Ci-après également désigné « Madame MARECAUX »

D'une part,

Et

LILLE MÉTROPOLE HABITAT, Office Public de l'Habitat de la Métropole Européenne de Lille, Établissement public local à caractère industriel ou commercial immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille-Métropole sous le n°413.782.509, dont le siège est situé 425 boulevard GAMBETTA, 59200 TOURCOING, pris en la personne de son représentant légal, dûment habilité à cette fin.

Ci-après également désigné « LMH »

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement ou collectivement "Partie" ou "Parties",

Il a été convenu ce qui suit

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Par acte notarié en date du 3 avril 2025, Madame MARECAUX et LMH se sont engagés l'un envers l'autre à conclure une vente sous conditions suspensives.

La promesse synallagmatique de vente ainsi conclue visait l'acquisition d'une maison d'habitation, avec les fonds et terrain en dépendant, sise 20 rue Nelson Mandela à Templemars (59175), parcelle cadastrée ZH n°98, moyennant le prix principal de deux-cent-cinquante-cinq-mille euros (255 000 €).

Par courrier en date du 15 juillet 2025, Madame MARECAUX signalait à LMH son intention de ne pas procéder à la réitération de la vente.

Cette décision était motivée par des inquiétudes quant à la possible présence de vices dans le logement susvisé, sans qu'aucun rapport ou diagnostic n'ait, à ce stade, confirmé ou infirmé ces éléments.

Par courrier en date du 5 août 2025, LMH prenait acte du souhait de Madame MARECAUX.

De multiples discussions ont eu lieu entre les parties afin que soient évoqués les motifs de la rétractation engagée par Madame MARECAUX.

A la suite de ces échanges, les parties ont exprimé leur souhait de ne pas procéder à la vente initialement prévue en procédant à la mise en œuvre de l'une des conditions résolutoires du compromis susvisé, sans toutefois en appliquer les pénalités pécuniaires initialement prévues.

Les parties se sont rapprochées pour formaliser leur accord sur ce principe.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA TRANSACTION

Sans que cela ne constitue une quelconque reconnaissance de responsabilité, ni de garantie, Madame MARECAUX et LMH ont établi la présente transaction régie par les articles 2044 à 2058 du Code civil afin de mettre un terme définitif à leur différend et de régler entre eux, de façon complète et définitive, toute réclamation et/ou action, de quelque nature que ce soit, qui résulterait et/ou serait en rapport avec :

- Le compromis de vente signé entre eux le 3 avril 2025 ;
- Ou la vente du bien sis 20 rue Nelson Mandela à Templemars (59175), parcelle cadastrée ZH n°98, initialement prévue.

A cette fin, les Parties conviennent des engagements et concessions décrites ci-après.

ARTICLE 2 : L'ACCORD DES PARTIES ET LEURS CONCESSIONS RECIPROQUES

Sans préjuger du bien-fondé de l'une ou l'autre des positions de chacun des parties, après discussions, celles-ci conviennent irrévocablement et définitivement ce qui suit :

- LMH s'engage à considérer le compromis de vente signé le 3 avril 2025 comme étant caduc et ainsi mettre en œuvre la condition résolutoire reprise à la page 24 dudit acte, lequel prévoit que :

« Au cas où l'ACQUEREUR n'effectuerait pas ce dépôt de fonds ou ne manifesterait pas son intention de signer dans le délai convenu, le VENDEUR pourrait, à son choix :

- *Soit renoncer au bénéfice de la présente condition suspensive stipulée en sa faveur et poursuivre la réalisation de la vente en assignant l'acquéreur dans les TROIS MOIS FRANCS suivant la date limite prévue ci-dessus pour la réitération par acte authentique,*
- *Soit considérer la présente convention comme caduque, auquel cas l'acquéreur devra lui payer, à titre de dommages-intérêts, une somme équivalente à dix pourcent (10%) du prix total sus-convenu.*

Au cas où une commission de négociation incomberait au VENDEUR, ces dommages-intérêts seraient majorités du montant T.T.C de cette commission. »

- LMH s'engage toutefois à ne pas mettre en œuvre la contrepartie de la clause résolutoire et renonce, de ce fait, à toute indemnisation au titre des dommages et intérêts équivalant à dix pourcent (10%) du prix total et à ne pas s'opposer à la restitution du dépôt de garantie effectué par Madame MARECAUX devant l'office notarial DUCHANGE & ASSOCIES à Roubaix, laquelle a déjà été effectuée par le notaire rédacteur de l'avant contrat.
- En contrepartie, Madame MARECAUX s'engage à ne pas contester la mise en œuvre de la clause résolutoire susvisée ni à ne formuler la moindre réclamation financière à ce titre.

ARTICLE 3 : CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à conserver la présente transaction confidentielle dans son existence comme dans sa teneur, sauf divulgation rendue obligatoire par la loi et les règlements en vigueur dont l'enregistrement, ou répondre à des demandes émanant d'autorités judiciaires administratives ou boursières, sauf encore pour sa parfaite exécution ou voir sanctionner le non-respect par l'une des Parties de ses propres obligations.

Dans l'éventualité où l'une des parties serait contrainte de produire la présente transaction, sauf dans le cadre de la transmission au service du contrôle de la légalité de la Préfecture du Nord, elle devra impérativement et préalablement en informer par écrit l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4 : EFFET – AUTORITE DE CHOSE JUGEE

Les parties s'engagent expressément à exécuter le présent protocole de bonne foi et conformément aux articles 1103 et 1194 du Code civil et prêter leur signature au concours de tous actes et documents qui seraient nécessaires à l'exécution du présent protocole.

Il est expressément convenu entre les parties que le présent accord, sous réserve de sa parfaite exécution, constitue entre elles une transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et revêt donc entre elles l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, conformément aux dispositions de l'article 2052 du code civil.

Les Parties acceptent d'assumer les risques résultant de la survenance de circonstances imprévisibles et renoncent expressément à demander une renégociation des termes et conditions du présent contrat ou sa résolution dans les conditions de l'article 1195 du Code civil, même en cas de changement de circonstances imprévisibles.

Il est expressément précisé que le manquement par l'une ou l'autre des Parties à l'une des obligations souscrites aux termes du présent protocole entraînera de plein droit sa caducité, cette caducité étant en particulier acquise à défaut de signature d'acte authentique constatant la cession visée par la présente transaction. Dans cette hypothèse, les Parties reprendront leur liberté d'action.

ARTICLE 5 : DECLARATIONS

Les Parties déclarent en outre, chacune en ce qui la concerne :

- Qu'elles ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'elles ne font l'objet d'aucune procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire et qu'aucun mandat ad hoc ne s'oppose à la régularisation de la transaction ;
- Qu'elles ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

Les Parties reconnaissent qu'elles ont négocié et formalisé en accord parfait entre elles et en pleine et entière connaissance de cause, la présente convention conclue à titre transactionnel et définitif.

Chaque Partie reconnaît l'exécution par l'autre Partie de son devoir légal d'information tel que prévu par l'article 1112-1 du Code civil lors de la conclusion des présentes, et accepte en conséquence la transaction en parfaite connaissance des circonstances de la cause et des droits auxquels elles peuvent prétendre.

Chaque Partie reconnaît avoir eu tout le temps nécessaire à la formation et à la connaissance du caractère irrévocable de son accord.

Madame MARECAUX est informée de la nécessité, pour LMH, de solliciter et d'obtenir l'autorisation de son bureau avant que ledit protocole soit soumis à signature des parties mais aussi, une fois l'autorisation du bureau obtenue, de transmettre la délibération afférente au contrôle de légalité en Préfecture du Nord.

Ces obligations s'imposent à LMH et sont nécessaires à l'exécution du présent protocole d'accord transactionnel.

En deux (2) exemplaires originaux dûment paraphés et signés

A Tourcoing

Le

Pour Madame MARECAUX (*)

Pour l'office LILLE METROPOLE HABITAT (*)

(*) Le signataire doit faire précéder sa signature de la mention manuscrite "Bon pour accord transactionnel, définitif et irrévocable"

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINÉ, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/A019

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/A019

SERVICE Direction Générale

OBJET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AUX FINS D'EXPERTISE
PREVENTIVE AMIABLE DU 21 BIS RUE RICHARD LENOIR A ROUBAIX AVEC LA
VILLE DE ROUBAIX ET LA SOCIETE RL21

La Présidente informe les membres du Bureau des dispositions de l'article R. 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, introduit par le décret 2008-566 du 18 juin 2008 et aux termes duquel :

« Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'office, et notamment : [...] 9° Autorise les transactions [...] »,

La Présidente rappelle que, par délibération 21/A090 du 15 septembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer au Bureau les autorisations à signer les transactions.

Il est également rappelé que, par délibération 21/A152 en date du 13 décembre 2021, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Maxime BITTER en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} mars 2022.

LILLE METROPOLE HABITAT est propriétaire de l'immeuble sis 21 bis rue Richard Lenoir à Roubaix, cadastré MV n°36 qui doit prochainement subir une réhabilitation impliquant des travaux d'ordre structurel.

LMH est particulièrement attaché à ne pas causer de dégradations aux constructions mitoyennes de son bien appartenant à La Ville de Roubaix d'une part et la société RL 21 d'autre part ; c'est pourquoi il a été décidé de réaliser une expertise préventive amiable afin de pouvoir constater l'état des propriétés voisines avant le démarrage des travaux et obtenir d'éventuelles recommandations de la part de l'expert désigné, et ce, dans les mêmes conditions qu'une opération d'expertise judiciaire mais dans un délai plus rapide.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer et d'autoriser la signature d'un protocole d'accord aux fins d'expertise amiable avec la Ville de Roubaix et la société RL 21.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

PROTOCOLE D'ACCORD AUX FINS D'EXPERTISE PREVENTIVE AMIABLE

ENTRE :

- **LILLE METROPOLE HABITAT, OPH de la METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**, Etablissement public Industriel et commercial, domicilié 425 boulevard Gambetta 59200 TOURCOING, propriétaire de la parcelle cadastrée MV n°36 sise 26 bis rue Richard Lenoir 59100 Roubaix représenté par son Directeur Général, Monsieur Maxime BITTER, (LMH)

- **Commune de Roubaix**, sise Hôtel de Ville 17 Grand Place 59100 Roubaix, propriétaire des parcelles cadastrées MV n°35 et MV n°399 sise 5 et 7 rue Archimède 59100 Roubaix

(Propriétaire voisin n°1)

- **SCI RL 21**, société civile immobilière au capital de 1000 € dont le siège social est à Roubaix (59100) 21 rue Richard Lenoir, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 448 724 740,, propriétaire de la parcelle cadastrée MV n°217 sise 21 rue Richard Lenoir 59100 Roubaix

(Propriétaire voisin n°2)

Préambule :

1.- LILLE METROPOLE HABITAT est propriétaire de l'immeuble sis 21 bis rue Richard Lenoir à Roubaix, cadastré MV n°36 qui s'apprête à faire l'objet d'une réhabilitation importante.

2.- LMH est particulièrement attaché à ne pas causer de dégradations aux constructions mitoyennes de son bien appartenant à la Commune de Roubaix d'une part et Monsieur et la SCI RL 21 d'autre part.

3.- Par souci ultime de précaution, LMH a souhaité réaliser une expertise préventive amiable assimilable à une procédure de référé préventif.

Le but principal d'une telle expertise préventive est de constater contradictoirement l'état des immeubles voisins avant le commencement des travaux, tant dans l'intérêt des voisins que de celui du maître d'ouvrage.

Une telle procédure présente toutefois quelques inconvénients :

- ✓ Elle nécessite d'assigner les voisins par huissier de justice devant le Tribunal Judiciaire, ce qui n'est pas sans désagrément (nécessité d'assister à l'audience etc...)
- ✓ Elle représente un coût (frais d'huissier de justice, frais d'avocats...)
- ✓ La durée de la procédure judiciaire est aléatoire
- ✓ La durée prévisible de l'expertise est aléatoire
- ✓ Le prix de l'expertise est également imprévisible.
- ✓ Le choix de l'expert désigné par le tribunal n'est pas toujours pertinent.

C'est pourquoi, dans un contexte de « déjudiciarisation », et compte tenu du nombre limité de voisins concernés, les parties se sont entendues pour diligenter cette mesure d'expertise en dehors de toute procédure judiciaire, mais selon les mêmes modalités et pour lui reconnaître la même valeur opposable.

Le présent protocole a ainsi pour objet de définir les conditions dans lesquelles se déroulera cette expertise amiable.

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

Les parties conviennent qu'une expertise préventive amiable soit réalisée concernant les parcelles cadastrées section MV n°35, 399 et 217 sises, à Roubaix, 21 rue Richard Lenoir et 5-7 rue Archimède par xxxxxx, expert inscrit sur la liste des experts judiciaires établie pour le ressort de la Cour d'appel de Douai.

Les parcelles sont matérialisées et localisées sur les plans suivants :





Article 2 – Les opérations d'expertise

2.1.- Les règles semblables à celles de l'expertise judiciaire.

L'expertise qui sera diligentée aura les caractéristiques usuelles d'une mission de « référé préventif ».

Elle répondra aux mêmes conditions qu'une mission d'expertise judiciaire.

Ainsi, toutes les règles applicables aux expertises judiciaires s'appliqueront à cette expertise, sous la seule réserve des dispositions spécifiques prévues dans le présent accord.

Notamment, l'expert devra mener sa mission de manière impartiale. Avant l'acceptation de sa mission, il attestera sur l'honneur qu'il n'a pas de conflits d'intérêts et qu'il mènera sa mission en toute impartialité, dans les mêmes conditions qu'une expertise judiciaire. Notamment, s'il est déjà intervenu sur des projets du maître d'ouvrage, il l'indiquera aux parties.

Les parties pourront se faire assister par leur conseil lors des opérations d'expertise si elles le désirent.

2.2.- Le respect du contradictoire

Les opérations d'expertise doivent impérativement se dérouler, de manière contradictoire, de sorte que les parties seront convoquées par l'expert, elles pourront assister aux visites et émettre des remarques, des questions ou même produire des pièces à l'expert, lequel devra y répondre par écrit, conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile applicables aux expertises judiciaires.

Toute communication avec l'expert doit être doublée de l'envoi d'une copie aux autres parties.

L'expert annexera à son rapport les « dires » et pièces qu'il aura reçus et y apportera réponse.

Après fixation d'un commun accord des dates de visites ou, à défaut, après convocation des parties, au moins 7 jours avant, l'expert choisi visitera les locaux, en présence des parties concernées, et dressera un état des lieux avant travaux.

Avant de déposer son rapport, l'expert diffusera aux parties, un pré-rapport en octroyant aux parties un délai de 10 jours pour formuler leurs remarques.

L'expert notifiera, à chaque partie, une copie de son rapport d'expertise définitif.

2.3.- La fin de l'expertise

Comme en matière judiciaire, le dépôt du rapport définitif entraînera automatiquement le dessaisissement de l'expert et mettra fin à sa mission.

L'expert s'engage à déposer son rapport au plus tard le XXXXX sauf accord des parties pour prolonger le délai.

2.4. L'opposabilité du rapport

Compte tenu des conditions dans lesquelles se déroule cette expertise, comparables à celle d'une expertise judiciaire, et compte tenu du respect du contradictoire, chacune des parties reconnaît et accepte, de manière irrévocable, l'opposabilité réciproque du rapport qui sera déposé par l'expert.

Article 3 – Définition de la mission de l'expert

L'expert aura pour mission de :

- ✓ Se rendre sur place,
- ✓ Visiter les lieux,
- ✓ Entendre tous sachant,
- ✓ S'il l'estime nécessaire se faire aider par tout sapiteur de son choix, avec l'accord préalable des parties,
- ✓ Se faire communiquer tous documents et pièces qu'il estimera utiles à l'accomplissement de sa mission,
- ✓ Visiter les parcelles cadastrées section MV n°35 et 399 sises 5-7 rue Archimède et MV n°217 sises 21 rue Richard Lenoir à Roubaix ainsi que la parcelle MV n°36 objet des travaux.

- ✓ Donner son avis sur le mode opératoire envisagé, les risques qu'il pourrait présenter pour les propriétés des voisins, et les précautions à prendre,
- ✓ Dresser tous états descriptifs et qualitatifs nécessaires des immeubles visités afin de déterminer et dire si, à son avis ils présentent ou non des dégradations et désordres inhérents à leur structure, leur mode de construction, l'assiette de leur fondation et leur état de vétusté,
- ✓ En cas d'urgence et/ou de danger constaté, de préconiser la mise en place et la réalisation de mesures de sauvegarde et de travaux particuliers, de nature à éviter toute aggravation de l'état qu'ils présentent ; décrire éventuellement les travaux nécessaires et en chiffrer le coût,
- ✓ Fournir tous éléments techniques et de fait de nature à permettre, le cas échéant, à la juridiction compétente de déterminer ultérieurement les responsabilités encourues et d'évaluer, s'il y a lieu, les préjudices subis,

Article 4 – Conditions financières

LMH prendra en charge tous les frais de l'expert pour la mission décrite.

Si elles souhaitent se faire assister personnellement, les parties conserveront à leur charge leurs éventuels frais de conseils (techniques et/ou juridiques).

Article 5 – Les difficultés éventuelles

A la moindre difficulté survenant en cours d'expertise, les parties s'engagent à se rapprocher pour rechercher ensemble une solution commune.

En cas de désaccord, un procès-verbal reprenant les positions de chaque partie sera dressé et signé par chaque intervenant.

Si aucune solution ne se dégage à l'issue d'un délai de 15 jours, l'expertise sera abandonnée.

Article 6 - La survenance ultérieure de désordres

Après commencement des travaux, dans le cas où des désordres surviendraient et seraient suspectés d'être liés aux travaux de LMH, chaque partie qui le souhaite aura la possibilité de demander à l'expert choisi de constater les désordres et de donner son avis technique, après avoir convoqué l'ensemble des parties concernées.

Dans ce cas, les frais d'expertise seront avancés par la personne ayant sollicité l'intervention de l'expert, pour le compte de qui il appartiendra.

en 4 exemplaires originaux (un par partie et un pour l'expert).

Pour LILLE METROPOLE HABITAT Fait à Tourcoing, le	
Commune de Roubaix Fait à le	
SCI RL 21 Fait à le	

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C104

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 059-413782509-20251013-25C104-DE



Délibération : 25/C104

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE KIC IMMOBILIER DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COLLECTIFS ET 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX INDIVIDUELS AINSI QUE 3 PLACES DE STATIONNEMENT A EDIFIER A LILLE A L'ANGLE DES RUES SIMONS ET DU FAUBOURG DES POSTES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 15 septembre 2025 estimant le prix de 2 350 € HT par mètre carré de surface habitable (SHAB) conforme au prix du marché.

Considérant que le permis de construire a été délivré par la Ville de Lille, le 2 septembre 2022 sous le n° PC 05935021 O 0327.

La Présidente informe les membres du Bureau que LILLE METROPOLE HABITAT a l'opportunité d'acquérir en l'état futur d'achèvement, auprès de KIC IMMOBILIER, 7 logements locatifs sociaux collectifs et 3 logements locatifs sociaux individuels, dont 2 avec garage, et 3 places de parking à Lille, à l'angle des rues Simons et du Faubourg des Postes.

Les logements acquis auront une SHAB totale de 781, 60 m² et seront financés en droit commun, à savoir : 10 PLS.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix principal de 2 350 € HT le mètre carré de SHAB, stationnements inclus, soit un prix total hors taxe d'un million huit cent trente-six mille sept cent soixante euros (1 836 760 €) TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur ; Et sous la condition suspensive d'obtention des subventions, des financements et de la garantie d'emprunt de la MEL.

Toute diminution ou augmentation de surface habitable des biens vendus par rapport à la surface habitable totale exprimée ci-dessus, intervenant préalablement à la signature de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement, sans que cette variation ou ces variations successives ne puissent globalement excéder le seuil de 20 m², entraînera un réajustement du prix sur la base de 2 350 € HT/m² SHAB.

Dans l'hypothèse où la variation de surface dépasse ce seuil, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de KIC de 7 logements locatifs sociaux collectifs et 3 logements locatifs sociaux individuels, dont 2 avec garage, et 3 places de parking à Lille, à l'angle des rues Simons et du Faubourg des Postes moyennant le prix de 2 350 € HT le mètre carré de SHAB, stationnements inclus, soit pour une SHAB totale de 781, 60 mètres carrés, à un prix total hors taxes de un million huit cent trente-six mille sept cent soixante euros (1 836 760 €) TVA en sus au taux en vigueur,

Sous la condition suspensive d'obtention des subventions, des financements et de la garantie d'emprunt de la MEL ;

Et, sous les charges et conditions ci-dessus énoncées,

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C105

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C105

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE COGEDIM DE L'USUFRUIT DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COLLECTIFS ET 12 PLACES DE STATIONNEMENT SEMI-ENTERREES A QUESNOY-SUR-DEULE RUE DU GENERAL KOENIG

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 05 août 2025 estimant le prix de 810 € HT par mètre carré de SHAB conforme aux prix révélés sur le marché de l'immobilier local ;

Considérant que le budget prévisionnel de cette opération s'élève à la somme de 580 719,02 € TTC,

La Présidente informe les membres du Bureau que LILLE METROPOLE HABITAT a l'opportunité d'acquérir, en l'état futur d'achèvement, auprès de COGEDIM, pour une durée temporaire de 15 ans, l'usufruit locatif social de 12 logements et 12 places de stationnement à édifier à Quesnoy sur Deûle rue du Général Koenig.

Les logements acquis auront une SHAB totale de 616,03 m² et seront financés en droit commun.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix principal de 810 € hors taxes par m² de SHAB soit un prix total hors taxes de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS ET TRENTÉ CENTIMES D'EUROS (498 984,30 € HT), TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Toute diminution ou augmentation de surface habitable des biens vendus par rapport à la surface habitable totale exprimée ci-dessus, intervenant préalablement à la signature de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement, sans que cette variation ou ces variations successives ne puissent globalement excéder le seuil de 20 m², entraînera un réajustement du prix sur la base de 810 € HT/m² SHAB.

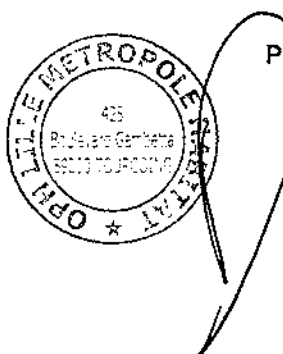
Dans l'hypothèse où la variation de surface dépasse ce seuil, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition, en l'état futur d'achèvement, auprès de COGEDIM de l'usufruit locatif social de 12 logements et 12 places de stationnement à édifier à Quesnoy sur Deûle rue Koenig, pour une durée temporaire de 15 ans, moyennant le prix principal de 810 € par m² de SHAB soit un prix total hors taxes de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS ET TRENTÉ CENTIMES D'EUROS (498 984,30 € HT), TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Et sous les charges et conditions ci-dessus énoncées,

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C107

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C107

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE
3 IMMEUBLES SISES A TOURCOING CADASTREES SECTION BV 330, 331 ET
332 SITE FLIPPO 71 ET 73 RUE DU CAIRE ET RUE LAVOISIER

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 14 mars 2025 estimant les biens objet des présentes à la somme globale de 124 000 euros hors taxes avec une marge d'appréciation de -10% ;

Considérant la délibération n°25/C093 du 09 septembre 2025 par laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition auprès de l'EPF de l'ancien site des manufactures FLIPPO sis 70 rue du Touquet à Tourcoing cadastré BV n°329 d'une contenance de 6 087 m² au prix principal de 494 930 € HT frais et droits à la charge de l'acquéreur en vue d'y réaliser un programme comprenant 33% de LLS, 33% de LLI et 33% d'accession à la propriété ;

La Présidente informe les membres du Bureau que LMH à l'opportunité d'acquérir auprès de la MEL les immeubles sis à Tourcoing, rue Lavoisier, cadastré BV 330, 71 rue du Caire cadastré BV 331 et 73 rue du Caire cadastré BV 332, en vue de compléter l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet précité.

Cette acquisition est envisagée au prix de trente-neuf mille trois cent quarante euros (39 340 € HT) hors taxes frais et droits à la charge de l'acquéreur.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition auprès de la MEL des immeubles sis à Tourcoing, rue Lavoisier, cadastré BV 330, 71 rue du Caire cadastré BV 331 et 73 rue du Caire cadastré BV 332 au prix total de trente-neuf mille trois cent quarante euros (39 340 € HT) hors taxes frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	5
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	2

Présents :

5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir

2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C108

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C108

SERVICE Direction Juridique

OBJET DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 24/C081 DU 9 JUILLET 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION AUPRES DE LA COMMUNE DE SEQUEDIN D'UN IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION SIS A SEQUEDIN 71 RUE D'HALLENNES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°24/C081 du 09 juillet 2024 par laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition auprès de la Commune de Sequedin d'un immeuble à usage d'habitation sis à Sequedin 71 rue d'Hallennes cadastré section AD n°349 d'une contenance totale de 610 m² au prix de QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS HORS TAXES (95 000 € HT) frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Considérant que la parcelle AD n°349 supporte, en sus de l'immeuble à usage d'habitation, deux garages, une partie d'un espace vert communal et une portion de trottoir dont la Ville de Sequedin souhaite conserver la propriété. Une division cadastrale est en cours de réalisation ce qui portera à 297 m² la surface à acquérir par LMH.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer et d'autoriser :

à l'issue d'une division de la parcelle AD n°349 en cours de réalisation, l'acquisition de l'immeuble sis 71 rue d'Hallennes à Sequedin sera assis sur une surface cadastrale de 297 m².

Les termes de la délibération n°24/C081 du 09 juillet 2024 demeurent inchangés pour le surplus.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	5
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	2

Présents : **5**
 Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir **2**
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :
 MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C109

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25C/109

SERVICE Direction Juridique

OBJET DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°25/C060 DU 08 JUILLET 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION AUPRES DE MONSIEUR ET MADAME MORIN D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A LOOS, 193 RUE HENRI BARBUSSE CADASTRE AR 992 ET AR993

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C060 du 08 juillet 2025 par laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition auprès de Monsieur et Madame MORIN d'un ensemble immobilier composé de deux appartements, quatre garages, un box et un hangar sis à Loos, 193 rue Henri Barbusse cadastré section AR n°992 et 993 pour une contenance totale de 1 332 m² en vue de constituer une réserve foncière dans l'optique de réaliser un programme d'environ 27 logements sociaux sur une emprise comprenant également la parcelle mitoyenne cadastrée section AR n°559 dont l'acquisition de la nue-propriété par LMH est en cours. L'acquisition a été autorisée moyennant le prix de neuf cent mille euros hors taxes (900 000 € HT), frais et droits à la charge de l'acquéreur sous les conditions suspensives suivantes :

- obtention d'études de sol (pollution, géotechnique...) ne concluant pas à la nécessité de recourir à des fondations spéciales et/ou des travaux de dépollution dont les coûts seraient de nature à remettre en cause l'équilibre financier de l'opération ;
- Obtention d'études sur le bâti (amiante, plomb...) ne concluant pas à des coûts de remise en état qui seraient de nature à remettre en cause l'équilibre financier de l'opération ;
- Acquisition concomitante de la nue-propriété de la parcelle AR559 ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer :

- la rectification du nom du vendeur qui est la SCI MORVAN dont M. et Mme MORIN sont les associés-gérants et non M. et Mme MORIN en personne ;
- la suppression de la condition suspensive relative à l'obtention d'études sur le bâti compte tenu de la remise par le vendeur des diagnostics avant-vente ;
- la suppression de la condition suspensive relative à l'acquisition concomitante de la nue-propriété de la parcelle AR559 étant donné le décès de l'usufruitière et la liquidation de la succession en cours.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C110

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C110

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION 24/C099 DU 27 SEPTEMBRE 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION AUPRES DE LA SAEM VILLE RENOUVELEE DE L'IMMEUBLE - TOUR TERKEN ET LA MALTERIE - SITUE SUR PARTIE DE LA PARCELLE AC 236 A ROUBAIX ET PARTIE DE LA PARCELLE BH 460 A TOURCOING SOUS LA FORME DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

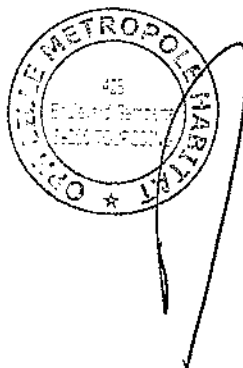
Vu la délibération 24/C099 du 27 septembre 2024 par laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition auprès de la SAEM Ville Renouvelée, d'un immeuble, dénommé Tour Terken, et la malterie, situé à Tourcoing, rue de l'Union et à Roubaix, Quai d'Anvers, à l'intérieur du périmètre de la zone d'aménagement concerté de l'UNION, édifié sur un terrain d'une contenance d'environ 10 118 m² à prélever sur les parcelles cadastrées section AC 236 à Roubaix, pour une superficie d'environ 7 363 m², et BH 460 à Tourcoing, pour une superficie d'environ 2 755 m², moyennant le prix principal de TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (355 000 €) hors taxes, tous frais et droits à charge de l'acquéreur et sous la condition suspensive suivante :

- signature concomitante par la société REALITES des promesses de vente portant sur le foncier destiné à recevoir son programme de construction.

Considérant la décision du Groupe REALITES de ne pas poursuivre son projet, LMH n'entend plus poursuivre cette acquisition.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer la délibération 24/C099 du 27 septembre 2024.

Les membres du Bureau approuvent la proposition du Président et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C111

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C111

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION 24/C116 DU 27 SEPTEMBRE 2024 RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ENTRE LMH ET REALITES CONCERNANT L'IMMEUBLE - TOUR TERKEN ET LA MALTERIE - SITUE SUR PARTIE DE LA PARCELLE AC 236 A ROUBAIX ET PARTIE DE LA PARCELLE BH 460 A TOURCOING

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération 24/C116 du 27 septembre 2024 par laquelle les membres du Bureau ont agréé la signature d'une convention de portage foncier entre LMH et REALITES concernant l'immeuble, dénommé Tour Terken, et la malterie, situé à Tourcoing, rue de l'Union et à Roubaix, Quai d'Anvers, édifié sur un terrain d'une contenance d'environ 10 118 m² à prélever sur les parcelles cadastrées section AC 236 à Roubaix, pour une superficie d'environ 7 363 m², et BH 460 à Tourcoing, pour une superficie d'environ 2 755 m², d'une durée maximale de cinq (5) ans sous la condition suspensive suivante :

- signature de l'acte d'acquisition par LMH auprès de la SAEM Ville Renouvelée des biens ci-avant indiqués, objets de la convention.

Considérant la décision du Groupe REALITES de ne pas poursuivre son projet, la délibération précitée est devenue sans objet.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer la délibération 24/C116 du 27 septembre 2024.

Les membres du Bureau approuvent la proposition du Président et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C112

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C112

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°24/C018 DU 20 FEVRIER 2024 RELATIVE A
L'ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIETE LOCATION LES CEDRES BLEUS DE
PARCELLES DE TERRAIN SISES 66, RUE JEAN-BAPTISTE LEBAS A BONDUES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°24/C018 du 20 février 2024 relative à l'acquisition auprès de la société location les Cèdres Bleus de parcelles de terrain sises 66, rue Jean-Baptiste Lebas à Bondues cadastrées section BD n°131 pour 5 485 m² et BD n°120 pour 41 m², moyennant le prix principal de deux millions trois cent mille Euros HT (2 300 000 € HT), tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Considérant les contraintes techniques du site, LMH n'entend plus poursuivre cette acquisition.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer purement et simplement la délibération n°24/C018 du 20 février 2024.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	5
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	2

Présents : **5**
 Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

<u>Absents, ayant donné pouvoir</u>	2
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C113

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C113

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°23/C054 DU 29 AOUT 2023 RELATIVE A
L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE LEON BLUM A LA
CHAPELLE D'ARMENTIERES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°23/C054 du 29 août 2023 par laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition d'une parcelle de terrain rue Léon Blum à la Chapelle d'Armentières au prix de 190 000 € hors taxes frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Considérant les contraintes administratives rendant impossible la réalisation du projet envisagé, LMH n'entend plus poursuivre cette acquisition.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer purement et simplement la délibération n°23/C054 du 29 août 2023.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C114

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C114

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°24/C063 DU 09 JUILLET 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION AUPRES DE LA SCI LE CEDRE BLEU D'UN TERRAIN SIS 11 ET 13 PLACE VICTOR HUGO A SAINGHIN EN WEPPE ET DES DROITS A CONSTRUIRE Y ATTACHES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°24/C063 du 09 juillet 2024 par laquelle les membres du Bureau ont agréé, pour un montant total de 450 000 € hors taxes, l'acquisition des biens suivants :

- un terrain sis 11 et 13 place Victor Hugo cadastré section AL n°144 et AL n°145 pour une superficie totale de 940 m², ainsi que les droits à construire qui y sont attachés pour y développer, en maîtrise d'ouvrage directe, un programme de 14 logements collectifs et 16 places de stationnements ;
- une parcelle bâtie cadastrée section AL n°146 d'une superficie de 631 m² comportant un immeuble à usage d'habitation qui sera réhabilité sous le régime de l'acquis amélioré.

Considérant l'échec des négociations avec le vendeur.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer purement et simplement la délibération n°24/C063 du 09 juillet 2024.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C115

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C115

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°22/D056 DU 06 JUILLET 2022 RELATIVE A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES D'EIFFAGE IMMOBILIER DE 20 LOGEMENTS, 20 PLACES DE STATIONNEMENT ET UNE CELLULE COMMERCIALE AU SEIN DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER A EDIFIER A LOOS, RUE DU CAPITAINE MICHEL

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

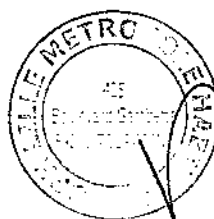
Vu la délibération n°22/D056 du 06 juillet 2022 par laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition auprès de EIFFAGE IMMOBILIER en l'état futur d'achèvement 20 logements, 20 places de stationnement, une cellule commerciale et les 6 places de stationnement afférentes au sein d'un ensemble immobilier à édifier à Loos (59120) rue du Capitaine Michel moyennant le prix de total hors taxes 3 781 895,00 €, TVA en sus au taux en vigueur.

Considérant qu'un contrat de réservation a été signé le 05 octobre 2022 prévoyant une réitération par acte authentique au plus tard le 07 octobre 2024,

Considérant la volonté du promoteur de renégocier les conditions financières de l'opération et la caducité du contrat de réservation, LMH n'entend pas poursuivre cette acquisition.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer purement et simplement la délibération n°22/D056 du 06 juillet 2022.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C116

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C116

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°23/C099 DU 28 NOVEMBRE 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES D'URBAXIM DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 4 LOGEMENTS LOCTIFS INTERMEDIAIRES ET 7 PLACES DE STATIONNEMENT A EDIFIER A LEZENNES RUE FAIDHERBE

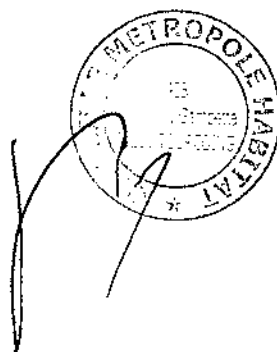
Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°23/C099 du 28 novembre 2023 par laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition en l'état futur d'achèvement, auprès d'URBAXIM de 3 logements locatifs sociaux, 4 logements locatifs intermédiaires et 7 places de stationnement, à édifier à Lezennes rue Faidherbe, moyennant le prix principal de 2 100 € HT le m² de SHAB soit un prix total hors taxes de trois cent quatre mille sept cent dix euros (304 710 € HT) TVA en sus au taux en vigueur, augmenté de 30 000 € HT pour les 3 places de stationnements attachées.

Considérant les difficultés rencontrées par le promoteur dans la mise en œuvre de son projet, LMH n'a pas souhaité donner suite aux négociations.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer purement et simplement la délibération n°23/C099 du 28 novembre 2023.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C117

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C117

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°22/D057 DU 06 JUILLET 2022 RELATIVE A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES D'URBAXIM DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET 13 PLACES DE STATIONNEMENT A EDIFIER A LEZENNES RUE FAIDHERBE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°22/D057 du 06 juillet 2022 par laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition en l'état futur d'achèvement, auprès d'URBAXIM de 13 logements et 13 places de stationnement aérien à édifier à Lezennes rue Faidherbe moyennant le prix principal de 2 350 € HT le m² de SHAB, soit un prix total hors taxes d'un million six cent soixante-huit mille huit cent cinquante-deux euros cinquante centimes (1 668 852,50 € HT) TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Considérant les difficultés rencontrées par le promoteur dans la mise en œuvre de son projet, LMH n'a pas souhaité donner suite aux négociations.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer purement et simplement la délibération n°22/D057 du 06 juillet 2022.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C119

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C119

SERVICE Direction Juridique

OBJET CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE KONE PORTANT
SUR L'IMMEUBLE SIS 23/21 RUE DES VETERANS A VILLENEUVE D'ASCQ.

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que KONE est titulaire d'un marché portant sur le remplacement des ascenseurs de la résidence « Centre Ville » située rue des Vétérans à Villeneuve d'Ascq dont la durée d'exécution prévisionnelle est de 6 mois ;

Considérant le besoin de KONE d'installer une base-vie au bénéfice de ses salariés et la vacance du logement situé au 23/21 de la résidence précitée ;

La présidente propose aux membres d'agréer la régularisation de la convention d'occupation précaire avec KONE portant sur le logement sis 23/21 rue des Vétérans à Villeneuve d'Ascq en contrepartie d'une indemnité d'occupation mensuelle de 250 € charges comprises jusqu'au 31 décembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C120

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C120

SERVICE Direction Juridique

OBJET SIGNATURE D'UN BAIL A CONSTRUCTION AVEC LA VILLE DE LAMBERSART
SUR LES PARCELLES SISES 494 AVENUE DE DUNKERQUE ET 277 RUE DE LA
CARNOY A LAMBERSART

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 8 octobre 2025 estimant la valeur locative annuelle des biens objets de la présente délibération à 10 034 €,

La Présidente informe les membres du Bureau que LMH a l'opportunité de signer un bail à construction avec la ville de Lambersart sur des immeubles sis 494 Avenue de Dunkerque et 277 rue de La Carnoy à Lambersart, repris au cadastre sous la section AS 975, AS 156, et AS 976 pour une contenance globale de 183 mètres carrés ;

Les biens sont libres de toute occupation.

Ce bien est destiné, après démolition, à la réalisation d'un programme d'environ cinq (5) logements locatifs sociaux, à savoir 2 PLAI 1 PLUS 2 PLS et un rez-de-chaussée commercial, en maîtrise d'ouvrage directe ;

Ce bail serait consenti pour une durée de 60 ans à compter sa signature moyennant une redevance annuelle d'un euro (1 €), et sous la condition résolutoire suivante :

- Non-obtention du permis de construire valant permis de démolir, purgé de tout recours et de tout retrait, pour la réalisation d'un programme d'environ cinq (5) logements sociaux et un rez-de-chaussée commercial, développant une Surface de Plancher (SDP) d'environ 333 mètres carrés incluant une dérogation aux dispositions du PLU sur l'emprise au sol et le stationnement ;

Le programme prévisionnel est estimé à 1 211 129 € Toutes Taxes comprises et toutes dépenses confondues. Ce montant pourra varier à la baisse comme à la hausse, dans la limite d'une augmentation de + 5% et sous réserve du budget disponible. Au-delà, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer :

- La signature d'un bail à construction avec la ville de Lambersart sur des immeubles sis 494 Avenue de Dunkerque et 277 rue de La Carnoy à Lambersart, référencés au cadastre sous la section AS 975, AS 156 et AS 976 pour une contenance globale de 183 mètres carrés, pour une durée de 60 ans, moyennant une redevance annuelle d'un (1) euro, et sous la condition résolutoire suivante :

- Non-obtention du permis de construire valant permis de démolir, purgé de tout recours et de tout retrait, pour la réalisation d'un programme d'environ cinq (5) logements sociaux et un rez-de-chaussée commercial, développant une SDP d'environ 333 mètres carrés incluant une dérogation aux dispositions du PLU sur l'emprise au sol et le stationnement

- De réaliser tous les diagnostics préliminaires nécessaires (étude de sol, diagnostic amiante etc.) ;
- De consulter pour une mission de maîtrise d'œuvre et de signer le marché correspondant ;
- A l'issue de la validation de l'avant-projet définitif, d'autoriser la mise en concurrence des entreprises et de signer les marchés travaux correspondants ;
- De consulter et signer les missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ainsi que tout contrat, avenant ou commande nécessaire à la réalisation de ces travaux et ce, dans le respect du code de la commande publique ;
- Enfin, à l'issue des procédures marchés, d'autoriser le démarrage des travaux ;
- De consentir, le cas échéant, toutes créations de servitudes au profit des concessionnaires et régulariser toutes conventions et tous actes de création de servitudes nécessaires.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C121

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C121

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION 24 /C060 DU 10 JUIN 2024 RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN BAIL A REHABILITATION ET D'UNE CONVENTION DE GESTION AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE PORTANT SUR UN IMMEUBLE SIS A LAMBERSART, 39 RUE DE LA CARNOY

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération 24/C060 du 10 juin 2024 par laquelle les membres du Bureau ont agréé :

. la signature d'un bail à réhabilitation avec la Métropole Européenne de Lille au profit de LMH sur l'immeuble sis 39 rue de la Carnoy à Lambersart, cadastré section AT n° 43 pour une contenance de 80 mètres carrés, d'une durée de 60 ans à compter de la signature du bail moyennant une redevance annuelle d'un euro (1 €) et sous les conditions suspensives suivantes :

- obtention du financement et de la garantie d'emprunt,
- le diagnostic amiante consolidé ne révèle pas de contraintes,
- les études techniques relatives au bâtiment (sanitaire, solidité, étanchéité...) ne remettent pas en cause la faisabilité du projet et ne révèlent pas de désordres aux avoisinants.

. la signature d'une convention de gestion, consentie à titre gratuit, par la Métropole Européenne de Lille au profit de LMH sur ledit immeuble dans l'attente de la signature du bail à réhabilitation.

Considérant les contraintes liées à la réalisation du projet envisagé, LMH n'entend pas poursuivre ce dossier.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer purement et simplement la délibération 24/C060 du 10 juin 2024.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINÉ, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C122

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C122

SERVICE Direction Juridique

OBJET DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A SECLIN ROND-
POINT DE LA MOUCHONNIERE CADASTREE SECTION AN 373 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le procès-verbal de constat dressé par Maître Marion Surmont, commissaire de justice à Lille, le 20 mai 2025, constatant la désaffectation de la parcelle cadastrée AN n°373 PARTIE ;

Considérant qu'il convient de procéder au déclassement de ladite parcelle en vue de sa vente à la MEL, après la transformation statutaire de LMH, et pour laquelle une délibération sera prise ultérieurement ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section AN n°373 PARTIE sise à Seclin rond-point de la Mouchonnière, sous les charges et conditions ci-dessus énoncées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT****du registre des délibérations du Conseil d'Administration****BUREAU****Réunion du 13 octobre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office****ADMINISTRATEURS 7****ADMINISTRATEURS PRESENTS 5****ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2****Présents : 5**

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C123

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C123

SERVICE Direction Juridique

OBJET NPNRU // DESAFFECTATON - DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A LILLE
ZAC CONCORDE CADASTREE SECTION IR N°158 BD DE METZ

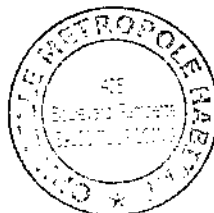
Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le procès-verbal de constat dressé par Maître Thomas LEDIEU, commissaire de justice à Lille, le 9 septembre 2025, constatant la désaffectation de la parcelle cadastrées IR 158 sise à Lille ;

Considérant qu'il convient de procéder au déclassement de ladite parcelle en vue de sa vente au profit de la SPL EURALILLE pour laquelle une délibération sera présentée ultérieurement ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section IR n°158 sise à Lille boulevard de Metz, sous les charges et conditions ci-dessus énoncées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT****du registre des délibérations du Conseil d'Administration****BUREAU****Réunion du 13 octobre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office****ADMINISTRATEURS 7****ADMINISTRATEURS PRESENTS 5****ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2****Présents : 5**

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C124

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C124

SERVICE Direction Juridique

OBJET NPNRU // VENTE A LA SPL EURALILLE DES PARCELLES SISES A LILLE ZAC
CONCORDE CADASTREES SECTION IR 158 PARTIE, 172, 116 ET IP 104 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 12 septembre 2025 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de 60 € HT le m² ;

Vu la délibération n°20/D068 en date du 8 décembre 2020 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le principe de la vente à la SPL EURALILLE, aménageur désigné par la MEL, des emprises foncières de LILLE CONCORDE comprise dans le périmètre du NPNRU, et de l'emprise foncière à détacher du square Samain, moyennant le prix principal de 60 €HT le m², sachant que préalablement à toute vente de lot ou de terrain, il conviendra de délibérer d'une part pour constater le déclassement et la désaffectation dudit lot ou dudit terrain, d'autre part pour la vente dudit lot ou dudit terrain.

Vu le protocole foncier « Phase Ouest de la ZAC CONCORDE à LILLE » en date d'Aout 2025, fixant les modalités économiques et techniques des régularisations foncières à intervenir entre les signataires, savoir la SPL EURALILLE, LMH, Partenord Habitat, la MEL et la ville de Lille, dans le périmètre dudit protocole ;

Vu la délibération n°25/C098 en date du 9 septembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le déclassement par anticipation de la parcelle sise à LILLE ZAC CONCORDE cadastrée section IP n°104 ;

Vu la délibération n°25/C1230 de ce jour, prise préalablement aux présentes, aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le déclassement de la parcelle sise à LILLE ZAC CONCORDE cadastrée section IR n°158 ;

Vu l'étude d'impact établie par la SPL EURALILLE le 24 septembre 2025 pour les parcelles cadastrées section IR 172 116 104 partie ;

Vu l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques qui précise :
.../... l'acte de vente doit, à peine de nullité, comporter une clause organisant les conséquences de la résolution de la vente. Les montants des pénalités inscrites dans la clause résolutoire de l'acte de vente doivent faire l'objet d'une provision selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la vente au profit de la SPL EURALILLE des parcelles sises à Lille ZAC Concorde cadastrées :

Section	Numéro		Surface totale	Surface cédée environ (à parfaire selon arpentage)
IR	158 partie	Issu de IR 114	73a 61ca	71a 51ca
IP	104 partie		2ha 40a 55ca	90a 24ca
IR	172	Issu de IR 106	11a 46ca	11a 46ca
IR	116		16a 06ca	16a 06ca
		TOTAL		1ha 89a 27ca

Moyennant le prix de 60 € HT le m², soit un prix total d'un million cent trente-cinq mille six cent vingt euros (1 135 620 €) hors taxes, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HAUDESTAIN, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C125

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C125

SERVICE Direction Juridique

OBJET NPNRU // DESAFFECTATON - DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A LILLE
ZAC CONCORDE CADASTREE SECTION IP N°168 PARTIE RUE LEON BLUM

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le procès-verbal de constat dressé par Maître Thomas LEDIEU, commissaire de justice à Lille, le 7 octobre 2025, constatant la désaffectation de la parcelle cadastrées IP 168 partie sise à Lille ;

Considérant qu'il convient de procéder au déclassement de ladite parcelle en vue de sa vente au profit de la SPL EURALILLE pour laquelle une délibération sera présentée ultérieurement ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section IP n°168 partie sise à Lille rue Léon Blum, sous les charges et conditions ci-dessus énoncées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	5
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	2

Présents :

5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir

2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C126

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 059-413782509-20251013-25C126-DE

Délibération : 25/C126

SERVICE Direction Juridique

OBJET NPNRU // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DEUX EMPRISES A DETACHER DE
LA PARCELLE CADASTREE IR 158 SISE A LILLE ZAC CONCORDE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 13 aout 2025 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Considérant que LMH et la ville de Lille se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

Considérant qu'il existe sur la parcelle sise à Lille ZAC CONCORDE, cadastrée IR n°158 pour 7361 m², trois emprises formant partie du cheminement desservant la ferme urbaine appartenant à la ville de Lille,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille des parcelles sises à Lille ZAC CONCORDE rue Léon Blum, à savoir :

Section	Numéro	Surface totale	Référence fraction cédée	Surface cédée sous réserve d'arpentage
IR	158	7361 m ²	P1	109 m ²
			P2	72 m ²
			P3	30 m ²

formant partie du cheminement desservant la ferme urbaine,

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOUTURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C127

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C127

SERVICE Direction Juridique

OBJET NPNRU // LILLE FAUBOURG D'ARRAS TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC LMH
AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE PARCELLES SISES A LILLE
RUES PAUL BOURGET ET FRANCOIS COPPEE CADASTREE DL 875 PARTIE ET
DL 1201

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 18 septembre 2025 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Vu le protocole foncier Lille Faubourg d'Arras signé en septembre 2025 fixant les modalités économiques et techniques des échanges fonciers à intervenir entre les partenaires, à savoir la MEL, la ville de Lille, Vilogia, LMH, 3F Notre Logis ;

Considérant que la parcelle DL 875 partie forme une partie de l'assiette foncière de l'école primaire Richard Wagner dépendant du domaine public communal ;

Considérant que la parcelle DL 1201 formant une partie des espaces extérieurs du centre social et culturel de l'arbrisseau dépendant du domaine public communal ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH au domaine public de la ville de Lille des parcelles suivantes sises à Lille :

Rue	Section	Numéro	Surface totale	Parties du plan de division dressé par GEOFIT le 22 9 2025	Surface cédée environ
Rue Paul Bourget	DL	875	5734 m²	Partie h	93 m²
Rue François Coppée	DL	1201	30 m²	x	30 m²

Moyennant l'euro symbolique, et sous les modalités déterminées par le protocole foncier sus-visé.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7
ADMINISTRATEURS PRESENTS 5
ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C128

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C128

SERVICE Direction Juridique

OBJET NPNRU // LILLE FAUBOURG D'ARRAS TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE PARCELLES SISES A LILLE RUES PAUL BOURGET ET FRANCOIS COPPEE CADASTREES SECTION DL 875 PARTIE, 1224 PARTIE, 878 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 18 septembre 2025 estimant les biens objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Vu le protocole foncier Lille Faubourg d'Arras signé en septembre 2025 fixant les modalités économiques et techniques des échanges fonciers à intervenir entre les partenaires, à savoir la MEL, la ville de Lille, Vilogia, LMH, 3F Notre Logis ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

Rue	Section	Numéro	Surface totale	Parties du plan de division dressé par GEOFIT le 22 9 2025	Surface cédée environ
Rue Paul Bourget	DL	875	5734 m ²	Parties e,f	37 m ² et 850 m ²
Rue François Coppée	DL	1224	8782 m ²	Parties l,p et r	417 m ² , 4543m ² et 229 m ²
Rue François Coppée	DL	878	166 m ²	Parties t,v,x,z,ab,ad et af	6 m ² , 19m ² , 15m ² , 15m ² , 19m ² , 15m ² et 10m ²

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique et sous les modalités déterminées par le protocole foncier sus-visé.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT****du registre des délibérations du Conseil d'Administration****BUREAU****Réunion du 13 octobre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office****ADMINISTRATEURS 7****ADMINISTRATEURS PRESENTS 5****ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2****Présents : 5**

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C129

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C129

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A SALOME

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 20 août 2025 estimant les biens sis à Salomé, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREÉE
SALOME	11 rue pasteur	A	848 partie	308	Environ 124 m²
SALOME	9bis rue pasteur	A	847 partie	526	Environ 33 m²
SALOME	Le jonquoy	A	349 partie	1133	Environ 18 m²
SALOME	15 A Rue de l'égalité	A	347 partie	367	Environ 7 m²

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	5
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	2

Présents : **5**
 Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir **2**
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :
 MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C131

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C131

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HAIBITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARTIES DE PARCELLES SISES A LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RESIDENCE
LA ROSERAIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 11 août 2025 estimant les biens sis à La Chapelle d'Armentières, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE ENVIRON (à parfaire avec le DMPC)
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Résidence la roseraie	A	2752 partie	7570 m ²	P1 : 1934m ² P3 : 3m ²
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Résidence la roseraie	A	2309 partie	1463 m ²	P1 : 324 m ²

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C132

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C132

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE SISES A HAUBOURDIN, ILLIES, LILLE
MARCQ EN BAROEUL, ROUBAIX, VILLENEUVE D'ASCQ ET WATTRELOS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 20 août 2025 estimant les biens sis à Haubourdin objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'avis des domaines du 25 avril 2025 estimant les biens sis à Illies, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu les avis des domaines du 12 août 2025 estimant les biens sis à Lille, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique

Vu l'avis des domaines du 26 septembre 2025 estimant les biens sis à Marcq-en-Barœul, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'avis des domaines du 27 juin 2025 estimant les biens sis à Roubaix, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'avis des domaines du 25 juin 2025 estimant les biens sis à Villeneuve d'Ascq à l'exception de la parcelle PY 663 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'avis des domaines du 22 août 2025 estimant le bien sis à Villeneuve d'Ascq cadastrée section PY 663 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'absence de réponse dans le délai imparti d'un mois à compter de leur saisine, soit le 24 juillet 2025, des services du domaine pour les biens sis à Wattrelos, objets de la présente délibération,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M ²
HAUBOURDIN	Rue Léon Gambetta	AD	665	105
ILLIES	Rue de la Broelle	A	2087	189
LILLE	Rue Pierre Loti	DM	656	3
LILLE	Rue de Finlande	EK	632	15
MARCQ-EN-BAROEUL	Rue de l'Abbé Bonpain	BP	816	6
MARCQ-EN-BAROEUL	Rue de l'Abbé Bonpain	BP	818	1
ROUBAIX	Rue Dampierre	CE	99	27
ROUBAIX	Rue Rubens	ET	134	44
ROUBAIX	Rue Boileau	HV	663	18
VILLENEUVE D'ASCQ	Rue des Pénates	PY	633	5
VILLENEUVE D'ASCQ	Rue des Pénates	PY	663	24
VILLENEUVE D'ASCQ	Rue des Pénates	PY	662	43
VILLENEUVE D'ASCQ	Rue des Pénates	PY	664	4
VILLENEUVE D'ASCQ	Allée Chardin	MX	304	15
WATTRELOS	Rue Amédée Prouvost	AR	648	831

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C133

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C133

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C053 DU 27 MAI 2025 RELATIVE AU TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C053 du 27 mai 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M²
TEMPLEMARS	Rues Henry Kissinger – Willy Brandt – Elie Wiesel – Henri Dunant – Nelson Mandela – Kofi Annan	AH	680	43
			682	102
			684	39
			722	352
			748	221
			753	550
			756	978
			758	842
TEMPLEMARS		ZH	67	688
			69	35
			106	83
			108	642
			110	869
			111	803
WAVRIN	Allée de Provence Rue du nouveau siècle Rue de l'île de France	AL	277	351
			290	93
			295	67
BONDUES	Avenue Albert Lecointre	BM	360	54

Considérant que la parcelle BM 360 sise à Bondues doit rester la propriété de LMH ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la suppression de la parcelle sise à BONDUES rue Albert Lecointre cadastrée BM n°360 de la liste des parcelles à transférer à la MEL.

La présente délibération modifie la délibération n°25/C053 du 27 mai 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOUTURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C134

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C134

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°25/C079 DU 8 JUILLET 2025 RELATIVE AU TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C079 du 8 juillet 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M²
WATTRELOS	Rue des patriotes	AR	528	56
WATTRELOS	Rue Amédée Prouvost	AR	601	176
TOURCOING	rue d'Anor	DO	289	483
TOURCOING	Rue Paul Verschaeve	AY	360	43
TOURCOING	Rue Paul Verschaeve	AY	362	35
TOURCOING	Allée Martin Luther King	BT	14	22
TOURCOING	Cité sereine rue Lamartine	CL	330	16
TOURCOING	Rue de l'Yser	AO	78	16
TOURCOING	Rue du clinquet	AC	375	809
TOURCOING	Rue du clinquet	AD	897	19
CROIX	Rue de la limite	AE	539	40
LILLE	Rue Edouard Herriot	IK	16	17
LILLE	Rue Georges Mendel	IK	28	17
LILLE	Rue Maxime Gorki	IK	238	89
LILLE	Rue Roger Salengro	3580AM	710	17
LILLE	Rue Jules Breton	DM	405	110
LILLE	Rue de Cannes	DM	406	17
LILLE	Place Michelet	DW	173	604
LILLE	Rue Canrombert	ES	328	44
LILLE	Rue Boucher e Perthes	NW	172	18
LILLE	Rue Constantine	RY	244	21
LILLE	Rue du pont à raismes	TT	87	20
LILLE	Rue du pont à raismes	TT	88	119
ILLIES	Rue de la platte voie	A	1782	376

ILLIES	La plate voie	A	1786	
ILLIES	Rue de la broelle	A	2033	772
ILLIES	Rue de la broelle	A	2036	624
ILLIES	Rue de la broelle	A	2039	102
ILLIES	Rue de la broelle	A	2072	120
ILLIES	Rue de la broelle	A	2075	683
ILLIES	Rue de la broelle	A	2076	182

Considérant que la parcelle AR 528 sise à Wattrelos doit rester la propriété de LMH ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la désignation de la parcelle sise à LILLE rue Roger Salengro ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la suppression de la parcelle sise à WATTRELOS rue des patriotes cadastrée section AR n°528 de la liste des parcelles à transférer à la MEL ;

Et de rectifier la désignation de la parcelle sise à Lille rue Roger Salengro comme suit :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M²
LILLE	Rue Roger Salengro	298AM	710	17

La présente délibération modifie la délibération n°25/C079 du 8 juillet 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT****du registre des délibérations du Conseil d'Administration****BUREAU****Réunion du 13 octobre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office****ADMINISTRATEURS 7****ADMINISTRATEURS PRESENTS 5****ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2****Présents : 5**

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérangère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C135

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C135

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE PARTIE
DE PARCELLE SISE A RONCQ RUE HENRI BARBUSSE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 01 août 2025 estimant les biens sis à Roncq, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des équipements, relevant de la compétence de la Métropole Européenne de Lille ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de la parcelle suivante sur laquelle existe un transformateur électrique :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M²	SURFACE TRANSFEREES
RONCQ	Rue Henri Barbusse	AK	854	2 516 m2	49 m² environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	5
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	2

Présents : **5**
 Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir **2**
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C136

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C136

SERVICE Direction Juridique

OBJET DELIBERATION MODIFICATIVE A LA DELIBERATION 25/C067 DU 8 JUILLET 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UN IMMEUBLE SIS 2 ET 4 RUE DE L'EGLISE A QUESNOY SUR DEULE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 25/C067 du 8 juillet 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé :

- l'acquisition auprès de la Métropole Européenne de Lille d'un immeuble bâti à usage d'habitation et de commerce sis 2 et 4 rue de l'église à Quesnoy sur Deûle, cadastré section AK 307 et AK 326 pour une contenance totale de 368 mètres carrés moyennant le prix principal de trois cent soixante-quinze mille six cent cinquante-neuf euros (375 659 €) hors taxes, tous frais et droits à charge de l'acquéreur ;
- de procéder aux études de diagnostics et d'avant-projet permettant de définir un programme en fonction des équilibres financiers de l'opération ;
- de consulter pour la désignation du maître d'œuvre ;
- d'établir et de signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ;
- d'autoriser la mise en concurrence des opérateurs économiques dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de conclure les marchés correspondant aux différents travaux, ainsi que les avenants et marchés complémentaires ;
- de négocier et signer les missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur chantier, ainsi que tout contrat ou commande nécessaires à la réalisation des travaux ;
- de consentir, le cas échéant, toutes créations de servitudes au profit des concessionnaires et régulariser toutes conventions et tous actes de création de servitudes nécessaires.

Considérant qu'il avait été indiqué que le bien était destiné à être réhabilité en sept (7) logements, financés en droit commun, à savoir 4 PLUS et 3 PLAI, ainsi qu'un commerce ;

Considérant l'évolution du projet envisagé, à savoir un programme d'environ cinq (5) logements locatifs sociaux, financés en droit commun, 3 PLUS et 2 PLAI, ainsi qu'un commerce, en maîtrise d'ouvrage directe ;

Le programme prévisionnel, est estimé à 2 013 773 € Toutes Taxes Comprises et toutes dépenses confondues. Ce montant pourra varier à la baisse comme à la hausse, dans la limite d'une augmentation de + 5% et sous réserve du budget disponible. Au-delà, une délibération modificative devra être présentée au bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer :

- l'acquisition auprès de la Métropole Européenne de Lille d'un immeuble bâti à usage d'habitation et de commerce sis 2 et 4 rue de l'église à Quesnoy sur Deûle, cadastré section AK 307 et AK 326 pour une contenance totale de 368 mètres carrés moyennant le prix principal de trois cent soixante-quinze mille six cent cinquante-neuf euros (375 659 €) hors taxes, tous frais et droits à charge de l'acquéreur, sous les charges et conditions ci-dessus indiquées ;

- de procéder aux études de diagnostics et d'avant-projet permettant de définir un programme en fonction des équilibres financiers de l'opération,
- de consulter pour la désignation du maître d'œuvre,
- d'établir et de signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- d'autoriser la mise en concurrence des opérateurs économiques dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de conclure les marchés correspondant aux différents travaux, ainsi que les avenants et marchés complémentaires,
- - de négocier et signer les missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur chantier, ainsi que tout contrat ou commande nécessaires à la réalisation des travaux.
- de consentir, le cas échéant, toutes créations de servitudes au profit des concessionnaires et régulariser toutes conventions et tous actes de création de servitudes nécessaires.

La présente délibération modifie la délibération 25/C067 du 8 juillet 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	5
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	2

Présents : **5**
Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir	2
Mme Bérangère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/V015

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/V015

SERVICE LMH ACCESS

OBJET VENTE EN BRS DES IMMEUBLES SIS A LILLE, 18 RUE EDOUARD VAILLANT, 10 RUE BAUDELAIRE, 60 RUE AUGUSTE COMTE ET 37 RUE DE PHILADELPHIE

Vu l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Présidente rappelle aux membres du Bureau que LILLE METROPOLE HABITAT est propriétaire des logements ci-après désignés :

ADRESSE	REFERENCE CADASTRALE	CONTENANCE CADASTRALE	TPOLOGIE ET SURFACE HABITABLE
18 RUE EDOUARD VAILLANT	BS n°23	127 m ²	T5 ; 63 m ²
10 RUE BAUDELAIRE	DW n°47	137 m ²	T5 ; 70 m ²
60 RUE AUGUSTE COMTE	DW n°142	124 m ²	T5 ; 67 m ²
37 RUE DE PHILADELPHIE	BT n°1	79 m ²	T6 ; 151,68 m ²

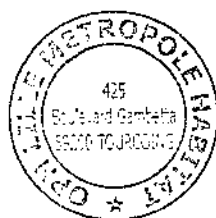
Considérant que la Ville de LILLE en autorise la vente conformément au dispositif du Bail Réel Solidaire, à savoir :

- acquisition du bâti et paiement d'une redevance mensuelle indexée sur l'I.R.L. auprès de l'O.F.S. en ce qui concerne le foncier,
- respect des plafonds de revenus P.S.L.A. par les accédants,
- prix de vente conformes aux plafonds P.S.L.A.,
- clause anti-spéculative propre au B.R.S., soit prix de revente limité à la valeur initiale, actualisée selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat,

Considérant que ces logements n'ont pas été intégrés à la C.U.S. signée le 31 décembre 2019 pour la période 2019-2025 et que les ventes seront soumises à l'obtention de l'autorisation d'aliéner par les services de la MEL,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la cession des logements n°18 rue Edouard Vaillant, 10 rue Baudelaire, 60 rue Auguste Comte et 37 rue de Philadelphie à LILLE aux conditions susdites.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
 Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leila LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/V016

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/V016

SERVICE LMH ACCESS

OBJET VENTE DE L'IMMEUBLE SIS A ROUBAIX, 81 RUE D'AVELGHEM

Vu l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

La Présidente rappelle aux membres du Bureau que LILLE METROPOLE HABITAT est propriétaire de l'immeuble sis à ROUBAIX, 81 rue d'Avelghem, cadastré section BK n°60 pour une contenance de 58 m² ;

Considérant que ce logement diffus de type 4 d'une surface habitable de 78 m² n'a pas été intégré à la C.U.S. signée le 31 décembre 2019 pour la période 2019-2025 et n'a jamais fait l'objet d'une ouverture à la vente ;

Considérant qu'il fera l'objet d'une vente classique de plus de 5 ans, savoir :

- obtention de l'autorisation d'aliéner auprès des services de la MEL,
- libre fixation du prix de vente par LMH, conformément à l'article L443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, en prenant pour base le prix d'un logement comparable libre d'occupation lorsque le bien est vacant et occupé lorsque le bien est loué,
- respect d'un ordre de priorité conditionné à une offre de prix (inférieure, supérieure ou égale) par rapport au prix indiqué dans la publicité,
- respect par l'acquéreur prioritaire des plafonds PLI + 11%,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la cession du logements 81 rue d'Avelghem à ROUBAIX aux conditions susdites.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 octobre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 5

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 2

Présents : 5

Mmes Véronique DELCOURT, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ,
Ghislaine WENDERBECQ

Absents, ayant donné pouvoir 2

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maitrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/V017

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/V017

SERVICE LMH ACCESS

OBJET VENTE APRES MISE EN COPROPRIETE DU LOGEMENT SIS A LILLE,
158 RUE D'ARTOIS

Vu l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

La Présidente rappelle aux membres du Bureau que LILLE METROPOLE HABITAT est propriétaire de l'immeuble sis à LILLE, 158 rue d'Artois, cadastré section OZ n°131 pour une contenance de 65 m².

Considérant que cet immeuble se compose d'un rez-de-chaussée commercial, et d'un logement de type 4 à l'étage, d'une surface habitable d'environ 93 m² ;

Considérant que LILLE METROPOLE HABITAT a l'opportunité de céder le logement ;

Considérant que le commerce et le logement disposent d'entrées distinctes et n'ont pas d'équipements communs mais que la réglementation interdit la division en volumes de logements ;

Considérant qu'il convient donc de créer une copropriété de 2 lots ;

Considérant que le cabinet de Géomètres-Experts GEOSAT à PESSAC (33 600) a été missionné pour ce faire ;

Considérant que la vente sera soumise à l'obtention de l'autorisation d'aliéner par les services de la MEL ;

Considérant que la Ville de LILLE en autorise la vente conformément au dispositif du Bail Réel Solidaire, savoir :

- acquisition du bâti et paiement d'une redevance mensuelle indexée sur l'I.R.L. auprès de l'O.F.S. en ce qui concerne le foncier,
- respect des plafonds de revenus P.S.L.A. par les accédants,
- prix de vente conformes aux plafonds P.S.L.A.,
- clause anti-spéculative propre au B.R.S., soit prix de revente limité à la valeur initiale, actualisée selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la cession du logement n°158 rue d'Artois à LILLE aux conditions susdites.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ